



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 02 août 2021 à 20 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Madame la conseillère Odile Roy, messieurs les conseillers Denis Viel, Mario Bouchard, et Gaëtan Gagné formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Fournier,

Sont aussi présents messieurs Laval Robichaud directeur général, et Daniel Claveau directeur des travaux publics.

1- Ouverture

M. Le Maire déclare que le quorum est atteint et la séance ouverte.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption du procès-verbal du 06 juillet 2021
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
  - 6.1 Services municipaux
  - 6.2 Dossiers des élus
  - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Dépôt des états du second trimestre
- 8- Facture BPR – Rue Saint-Jean-Baptiste
- 9- Facture pour la traduction du texte pour COVIDART
- 10- Mutuelle de prévention SST – Frais de gestion - participation
- 11- Rues D'Anjou et Belzile - réception définitive
- 12- Rg 2 phase 1; directive #5: fermeture de fossé en face du #1501 (Gervais Lacasse)
- 13- RG 2 phase 2; Entente de cession de parcelles sur les lots - coulée Boudreau
- 14- Prolongation - projet de la réfection du 2e Rang pour la contribution financière du MTQ
- 15- Autoriser une demande d'aide financière – Route du Rg 2 - détour par route Audette
- 16- Autoriser une demande d'aide financière – PISRMM – Rang A
- 17- Soumission - Détection de fuites sur notre réseau aqueduc
- 18- Mandat pour la négociation de la convention collective
- 19- Offre de service de la FQM – convention collective
- 20- Convention d'aide financière – PAVL – 304 572 \$
- 21- Adoption du règlement 262-21 modifiant le règlement de zonage
- 22- Affichage de la bande dessinée de la MRC
- 23- Autorisation de la tenue de l'événement – Ascension du Kempt
- 24- Dons
- 25- Affaires nouvelles
  - 25.1 Commission municipale – Habitats Causapscal – demande de crédit de taxes
  - 25.2 Problématique sur les terrains #133 à 147 Rue Morin
  - 25.3 Problématique du muret entre le terrain de M. Marcel Girard et La Ville
  - 25.4 Demande de soumission pour les panneaux de la Ville
  - 25.5 Affichage pour un poste de Coordonnateur du 125e
- 26- Correspondances
- 27- Période de questions
- 28- Levée de la séance

2021-08-197

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy d'adopter l'ordre du jour avec des ajouts aux affaires nouvelles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

3- Première période de question(s)  
Pas de présence de citoyens et de questions

2021-08-198 4- Adoption du procès-verbal du 06 juillet 2021  
Monsieur le conseiller Mario Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'adopter le procès-verbal du 06 juillet 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-08-199 5- Adoption de la liste des comptes  
Monsieur le conseiller Mario Bouchard propose, appuyé par monsieur conseiller Denis Viel propose, d'adopter la liste des comptes au montant de 79 060.54 \$ et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

Monsieur Daniel Claveau fait le résumé de son rapport de voirie.

6.2 Dossiers des élus

Dû aux vacances, peu de réunions ont lieu :

Mme Odile Roy: pour FAUCUS – les jeudis culturels vont bon train, la saison 2021 se termine le 5 septembre, dû à la pandémie les autobus de touristes se font rare, la saison ne sera pas prolongée.

6.3 Dossiers MRC

Dû aux vacances pas de rencontre en juillet.

7- Dépôt des états du second trimestre

Discussion remise à la prochaine rencontre

8- Facture BPR – Rue Saint-Jean-Baptiste

2021-08-200 Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard, d'autoriser le paiement de la facture #60712756, des honoraires de la firme BPR-Infrastructure inc., pour la somme de 8 992.26 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

9- Facture pour la traduction du texte pour COVIDART

2021-08-201 Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'autoriser le paiement de la facture #2021060, pour la traduction du texte pour CovidArt, pour la somme de 137.97 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 2021-08-202 10- Mutuelle de prévention SST – Frais de gestion – participation  
Monsieur le conseiller Mario Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser le paiement de la facture des frais de participation à la mutuelle de prévention de SST, pour la somme de 2713.16 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 2021-08-203 11- Rues D'Anjou et Belzile - réception définitive  
**Considérant** la retenue sur le projet, Rue D'Anjou et Belzile # 7.3-7018-10-10, pour malfaçon et déficiences observées durant la période de garanties;  
**Considérant** que les correctifs ont été faits par l'entrepreneur et attestés conforme par le service d'ingénierie de la MRC de la Matapédia;  
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'autoriser le paiement de la retenue sur le projet de la Rue D'Anjou et Belzile, pour la somme de 2 650.00 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 2021-08-204 12- Rq 2 phase 1; directive #5: fermeture de fossé en face du #1501 (Gervais Lacasse)  
**Considérant** les travaux importants de réfection de la Route du 2e rang, lesquels incluent des travaux hors de l'emprise actuelle;  
**Considérant** l'entente de réalisation de travaux, sur les lots #4 809 835, 4 810 835, 5 620 041, 5 833 341 et 5 833 342, prise avec le propriétaire de ces lots et présentée par le service de génie municipal de la MRC de la Matapédia, par monsieur Alexandre Tremblay ing.;
- Considérant que** le propriétaire s'engage à consentir à une servitude réelle et perpétuelle sur cette portion de lot permettant d'effectuer tous les travaux nécessaires à la réalisation du présent projet;
- Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné;
- 1- D'accepter l'entente énoncée entre les partis en présence et d'en assumer les coûts;
  - 2- D'assumer tous les frais liés à l'arpentage, la confection et la publication de l'acte notarié;
  - 3- D'autoriser le Maire et le Directeur général de la Ville de Causapsal à signer tous documents donnant effet à la présente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 13- RG 2 phase 2; Entente de cession de parcelles sur les lots - coulée Boudreau  
**Considérant** les travaux importants de réfection de la Route du 2e rang, lesquels incluent des travaux hors de l'emprise actuelle;  
**Considérant** le projet d'entente de réalisation de travaux, sur les lots #4 809 503 et 4 809 513, présentée par le service de génie municipal de la MRC de la Matapédia;  
**Considérant** que le propriétaire de ces lots, Monsieur Normand Corneau, domicilié au 900, 3e Rang, Sainte-Justine de Newton, par une lettre datant du 22 juillet, annonce n'être pas satisfait de l'entente proposée;

2021-08-205

Monsieur le conseiller Mario Bouchard propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy;

- 1- D'autoriser le Directeur général de la Ville de Causapscal a négocié avec le propriétaire, M. Norman Corneau, une entente satisfaisante pour la Ville de Causapscal et autorise le Directeur à signer cette entente;
- 2- D'assumer tous les frais liés à l'arpentage, la confection et la publication de l'acte notarié;
- 3- D'autoriser le Maire et le Directeur général de la Ville de Causapscal à signer tous autres documents légaux donnant effet à la présente.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 14- Prolongation - projet de la réfection de la Route du 2e Rang pour la contribution financière du MTQ

**Considérant** l'intention de la Ville de réaliser les travaux autorisés par le ministre, soit la Réfection du 2e Rang, dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL), volet RIRL ;

**Considérant Que** la municipalité a reçu une entente de contribution financière du MTQ, en lien avec la demande RIRL-2020-1065 pour la Réfection du 2e Rang (segments CAU-60-02), dont la lettre d'annonce date du 30 juillet 2020;

**Considérant Que** des retards des compagnies d'utilités publiques, dans l'exécution des travaux de relèvement de leur ligne électrique et de télécommunication sur le site visé, ont entraîné la suspension des travaux pour l'ensemble du projet sur une longue période;

**Considérant Que** la municipalité ne pourra pas faire réaliser les travaux à l'intérieur d'une période de 12 mois à partir de la date d'émission de la lettre d'annonce du ministre;

#### **En conséquence,**

2021-08-206

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné :

- 1- De confirmer, au ministre, que les travaux ne pourront pas être achevés à l'intérieur d'une période de 12 mois,
- 2- Que la Ville à l'intention de terminer les travaux autorisés selon l'échéancier de réalisation des travaux suivant;
  - 2020-06-02-Octroi de contrat;
  - 2020-07-23 au 2021-12-31-Plage de réalisation des travaux

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 15- Autoriser une demande d'aide financière – Route du Rg 2 - détour par route Audette

**ATTENDU QUE** la Ville de Causapscal a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la Ville de Causapscal s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**ATTENDU QUE** choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option « estimation détaillée du coût des travaux »;

**ATTENDU QUE** le chargé de projet de la Ville, M. Laval Robichaud directeur général, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**POUR CES MOTIFS :**

2021-08-207

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel :

Que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

16- Autoriser une demande d'aide financière – PISRMM – Rang A

**ATTENDU QUE** la MRC de La Matapédia a entrepris une démarche d'élaboration de son plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM);

**ATTENDU QUE** la Ville de Causapscal à donner mandat au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour la réalisation des travaux en lien avec le PISRMM, sur le SITE 5, soit le tronçon du rang A de part et d'autre de la Route Denis-Bastien;

**ATTENDU QUE** la Ville de Causapscal a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la Ville de Causapscal s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**ATTENDU QUE** la Ville de Causapscal choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option « estimation détaillée du coût des travaux »;

**ATTENDU QUE** le chargé de projet de la Ville, M. Laval Robichaud directeur général, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**POUR CES MOTIFS :**

2021-08-208

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard :

Que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

17- Soumission - Détection de fuites sur notre réseau aqueduc

**Considérant** l'importance que la Ville de Causapscal accorde à la protection et l'économie de l'eau potable;

**Considérant** la présence de fuite d'eau sur le réseau de distribution de l'eau potable à travers la Ville de Causapscal, difficile à localiser;

2021-08-209

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'accepter la soumission #23164-0 de l'entreprise (LCS) Laboratoire de canalisation souterraine inc., pour la recherche et détection de fuites, sur notre réseau, pour la somme de 9600 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

18- Mandat pour la négociation de la convention collective

**Considérant que** la convention collective des salariés de la Ville de Causapscal est arrivée à terme le 31 décembre 2020;

2021-08-210

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Mario Bouchard, de mandater le directeur général pour former un comité de négociation avec M. Le Maire André Fournier, les conseillers Louis-Marie D'Anjou et M. Denis Viel, ainsi que M. Gaëtan Gagné comme substitut, pour rencontrer le comité de négociation pour établir la prochaine convention collective 2021-2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

19- Offre de service de la FQM – convention collective

**CONSIDÉRANT que** la Ville de Causapscal est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

**CONSIDÉRANT que** la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

**CONSIDÉRANT que** les tarifs horaires des professionnels de ce service fixés pour l'année 2021 sont de 120 \$ à 180 \$ ;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité pour la Ville de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail, s'il y a lieu, plus particulièrement en matière de négociation de convention collective ;

2021-08-211

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné :

QUE la Ville de Causapscal mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM afin qu'il la conseille et l'appui, le cas échéant, relativement à la négociation de sa convention collective, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

20- Convention d'aide financière – PAVL – 304 572 \$

**ATTENDU QUE**, en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur les transports (RLRQ, c. T-12), le ministre peut accorder des subventions pour fins de transport;

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide à la voirie locale, ci-après le « Programme », approuvé par la décision du Conseil du trésor du 9 février 2021, a pour objectif d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité;

**ATTENDU QUE** le Programme comporte un volet Entretien, ci-après le « Volet », qui vise à réaliser l'entretien courant, préventif et palliatif des routes locales de niveaux 1 et 2, provenant de l'inventaire transmis au Bénéficiaire, ainsi que les éléments de ponts dont les municipalités sont responsables et qui sont situés sur ces routes;

**ATTENDU QUE** le projet du Bénéficiaire a été retenu sous ce Volet et que le ministre accepte de verser au Bénéficiaire une aide financière de l'ordre de 304 572\$ pour lui permettre de réaliser son projet;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de conclure la présente convention d'aide financière, ci-après la « Convention », afin de déterminer les obligations des Parties dans ce contexte.

**EN CONSÉQUENCE :**

2021-08-212

Monsieur le conseiller Mario Bouchard propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy;

D'accepter la convention qui a pour objet l'attribution, par le ministre, d'une aide maximale de 304 752 \$ à la Ville de Causapscal pour réaliser l'entretien de l'ensemble des routes locales de niveau 1 et 2 dont il a compétence sur son territoire;

D'accepter d'appliquer le protocole de visibilité proposé dans l'annexe « B » de la convention;

D'Autoriser M. Le Maire et le Directeur général de la Ville de Causapscal à signer tous documents donnant effet à la présente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

21- Adoption du règlement 262-21 modifiant le règlement de zonage

**ATTENDU** que la Ville de Causapscal est régie par la Loi sur les cités et villes ainsi que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que le règlement de zonage numéro 74-2002 de la Ville de Causapscal a été adopté le 2 juillet 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que la ville désire autoriser certains projets nécessitant des modifications à son règlement de zonage;

**ATTENDU** qu'aucune demande visant à ce que le règlement contenant les dispositions prévues dans le second projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter n'a été reçue;

**ATTENDU** qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 7 juin 2021;

**En conséquence :**

2021-08-213

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'adopter le règlement numéro 262-21 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

RÈGLEMENT NUMÉRO 262-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 74-2002 DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL

ARTICLE 1 GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

La grille des spécifications (tableau 5.1) du règlement de zonage numéro 74-2002 est modifiée par :

1° L'insertion, dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone 164 et de la ligne USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS du nombre « 18 »;

2° l'insertion, dans la dernière case en bas du cinquième feuillet, de la note suivante :

« Note 18 : Serre à des fins d'éducation ou communautaires »;

3° l'insertion d'un cercle plein dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone 139 et de la ligne HABITATION X - Habitation multifamiliale isolée;

4° l'insertion, dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone 139 et de la ligne Nombre de logements maximum, de « 12 »;

5° le remplacement, dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone 140 et de la ligne Nombre de logements maximum, de « 6 » par « 12 »;

6° le remplacement, dans chacune des deux cases situées aux intersections des colonnes des zones 139 ainsi que 140 et de la ligne Hauteur maximum (en étages), de « 2 » par « 4 ».

#### ARTICLE 2 LOCATION DE RÉSIDENCE À COURT TERME

Le règlement de zonage numéro 74-2002 est modifié par l'insertion, après l'article 7.3.1, du suivant :

« 7.3.2 Location de résidence à court terme

La location de résidence pour des périodes n'excédant pas 31 jours est autorisée sur l'ensemble du territoire. »

#### ARTICLE 3 ABROGATION

Le premier projet de règlement numéro 262-21 adopté le 3 mai 2021 est abrogé.

#### ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

##### 22- Affichage de la bande dessinée de la MRC

2021-08-214

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'accepter l'affichage de l'exposition extérieure de la bande dessinée « Immigréalité », produite dans le cadre d'une entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec et la MRC de La Matapédia.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

##### 23- Autorisation de la tenue de l'événement – Ascension du Kempt

2021-08-215

**Considérant que** la Ville de Causapscal désire promouvoir les activités pour la communauté qui incite, entre autres, à l'activité physique;

**Considérant que** l'événement se fait avec la collaboration du MTQ;

Monsieur le conseiller Mario Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné d'autoriser la tenue de l'événement le 11 septembre 2021 et de donner le support nécessaire à la réalisation de l'activité en mettant à la disposition du comité, deux employés et le matériel et les équipements municipaux, nécessaires à l'installation et au démantèlement du site.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



24- Dons

2021-08-216

Monsieur le conseiller Mario Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de verser les dons suivants :

- 250 \$ pour le Centre de prévention du suicide du Bass-St-Laurent
- 250 \$ pour le tour cycliste pour la « Violence faite aux femmes »
- 2 000 \$ pour la fondation Saumon pour un forfait de deux jours de pêche pour deux cannes comprenant permis, repas et séjours.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

25- Affaires nouvelles

25.1 Commissions municipales – Habitats Causapscal – demandent de crédit de taxes

**Considérant** la demande de l'organisme Habitats Causapscal inc., à la Commission municipale du Québec, une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 150 et 152, rue de la Fabrique et au 11 et 13, rue des Pins à Causapscal;

**Considérant** que plusieurs éléments de la demande amènent autant de questionnements;

2021-08-217

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard, de ne pas acquiescer à cette demande et mandate le Directeur général de faire le suivie avec la Commission sur les raisons de ce refus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

25.2 Problématique sur les terrains #133 à 147 Rue Morin

**Considérant** la demande des citoyens propriétaires des terrains situés aux numéros 133 à 147 de la Rue Morin, au sujet du terrain de la Ville contiguë aux leurs, qui risque de subir un effondrement;

2021-08-218

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, de mandate le directeur général pour qu'il s'entende, avec le propriétaire, sur un protocole d'intervention pour remédier à la situation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

25.3 Problématique du muret entre le terrain de M. Marcel Girard et la Ville

**Considérant** l'état du mur mitoyen entre le terrain de M. Marcel Girard, du 110 Rue D'Anjou, et le passage piétonnier, propriété de la Ville;

2021-08-219

Monsieur le conseiller Mario Bouchard propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, de mandater le directeur général pour qu'il s'entende, avec le propriétaire, sur un protocole d'intervention pour remédier à la situation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

25.4 Demande de soumission pour les panneaux de la Ville

**Considérant** que l'état des panneaux d'accueil de la Ville de Causapscal situé à chaque extrémité de la Ville doivent subir une mise à jour;

2021-08-220 Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, de demander une soumission à lettrage Bellavance pour la restauration et la mise à jour des panneaux d'accueil de la Ville de Causapscal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

25.5 Affichage pour un poste de Coordonnateur du 125<sup>e</sup>

**Considérant** les besoins en coordination de l'événement de la fête du 125<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Causapscal, dont les activités se dérouleront en 2022;

2021-08-221 Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Mario Bouchard, d'autoriser l'affichage du poste temporaire de coordonnateur, pour les activités du 125<sup>e</sup>, pour combler ce besoin en main-d'œuvre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

26- Correspondance

La correspondance est lue.

27- Période de questions

Pas de présence de citoyens et de questions

28- Levée de la séance

2021-08-222 Monsieur le conseiller Mario Bouchard propose, appuyé par monsieur conseiller Denis Viel, de lever la séance.

---

André Fournier, Maire

---

Laval Robichaud, Directeur général et  
Secrétaire-trésorier